

prévue par suite des nombreux essais nucléaires effectués dans l'atmosphère en 1961 et 1962. On prévoit également que les points culminants sont déjà atteints ou le seront sous peu et que, par la suite, la quantité de strontium diminuera sensiblement. Le ministère a constamment appuyé sur la nécessité, dans l'étude des répercussions du strontium sur la santé, de comparer les normes témoins avec les moyennes à l'égard de périodes prolongées, telles qu'un an, plutôt qu'avec des valeurs déterminées. Il s'ensuit que les chiffres obtenus jusqu'ici se trouvent dans des limites admissibles.

***CONSTRUCTION DE MAISONS AU COURS DE L'HIVER**

Question n° 1443—M. Vincent:

1. Le programme d'encouragement de la construction de maisons pendant les mois d'hiver prévoit-il le versement a) de \$500 dans le cas d'une unité d'un seul logement, b) de \$2,000 dans le cas d'une unité de quatre logements?

2. Le versement prévu en b) ci-dessus s'applique-t-il aux unités de cinq et six logements? Sinon, pourquoi ne s'applique-t-il pas?

M. Byrne: 1. a) Oui. b) Oui.

2. Non. Le programme d'encouragement ne s'applique qu'aux constructions résidentielles ne comptant pas plus de 4 logements indépendants, étant donné que la construction de grands bâtiments domiciliaires comptant de multiples logements s'effectue normalement pendant toute l'année.

***DISCRIMINATION RACIALE ET FONCTION PUBLIQUE**

Question n° 1446—M. Côté (Chicoutimi):

Le secrétaire d'État a-t-il reçu une lettre collective signée par huit fonctionnaires fédéraux, ou

pris connaissance d'une telle lettre, où ces fonctionnaires dénoncent la discrimination raciale au service civil fédéral et, dans le cas de l'affirmative, a) a-t-il fait enquête au sujet de ces accusations, b) quelles mesures a-t-on prises à ce sujet?

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, on a effectué des recherches dans les dossiers du ministère et dans ceux de la Commission du service civil et il semble que cette lettre n'a pas été reçue.

CONTINGENTS D'INFORMATIONS EN PROVENANCE DE CERTAINS PAYS

Question n° 1448—M. Scott:

1. Le gouvernement a-t-il terminé les négociations, dont le ministre du Commerce a fait mention au hansard du 23 mai 1963, en vue de persuader le Portugal, Israël, Hong-kong et Formose d'accepter le contingentement de certaines exportations à destination du Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, quels sont, dans le cas de chaque pays, la nature et le degré de chaque contingentement et quels biens et/ou denrées sont visés par chaque contingentement?

3. Pendant combien de temps ces contingentements demeureront-ils en vigueur?

4. Comment les exportations effectuées au Canada sous le régime de ces contingentements se comparent-elles à celles qui ont précédé lesdits contingentements?

M. Benson: 1. Oui.

2. (Voir le tableau ci-joint.)

3. Les accords actuels portent sur les périodes indiquées dans la réponse au n° 2.

4. Voir la réponse au n° 2.